



ARRETE SOUMETTANT A ENQUETE PUBLIQUE LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PLAISANCE-DU-TOUCH

Le Président de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9,

VU l'arrêté du Président en date du 23 novembre 2020 ayant prescrit la modification n°6 du PLU de Plaisance-du-Touch,

VU la décision N° E24000040/31 en date du 03/04/2024 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant M. Mercy en qualité de commissaire enquêteur,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°6 du PLU de Plaisance-du-Touch

Les principales caractéristiques de ce projet sont :

- ✓ La préservation et la mise en valeur des espaces naturels en complément et en approfondissement du PLU de 2005 par la mobilisation d'outils règlementaires complémentaires :
 - Protéger la continuité écologique (boisements) située entre l'espace boisé classé d'Encrabe (limite Tournefeuille), et celui à proximité du zoo,
 - Protéger des espaces verts plantés afin de les maintenir en tant que tel, et éviter leur éventuelle transformation en lot à bâtir,
 - Prolonger l'ensemble d'espaces verts à planter situé sur le plateau de la Ménude, afin d'améliorer la continuité écologique jusqu'à l'espace boisé classé en limite de la commune de Léguevin,
 - Protéger les cœurs d'îlots verts dans le cœur historique de la ville afin de maintenir ces poumons verts et éviter leur disparition,
 - Protéger le patrimoine environnemental remarquable.
- ✓ La prise en compte des remarques du contrôle de légalité de 2019 et la correction d'erreurs matérielles ;
- ✓ Des ajustements et actualisations du règlement écrit et des annexes ;
- ✓ La mise à jour des OAP de la rue de la Hille dans le cadre de la protection de la continuité boisée entre Encrabe et le zoo et de l'OAP Bourgade pour améliorer l'écriture de la règle relative au phasage des différents sous-secteurs ;
- ✓ La mise à jour des emplacements réservés.

Article 2 : La durée prévue de l'enquête publique est de 32 jours, du vendredi 31 mai 2024 à 9h30 au lundi 1er juillet 2024 à 17h.

Article 3 : Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, à l'entrée du siège de la communauté de communes, devant la mairie de Plaisance-du-Touch et sur le parvis de l'Espace Monestié.

Il sera également publié sur le site Internet de la communauté de communes.

LE GRAND OUEST TOULOUSAIN COMMUNAUTE DE COMMUNES

10 rue François Arago – B.P. 40007 – 31830 PLAISANCE DU TOUCH -Tél. : 05.34.51.44.33

REÇU EN PREFECTURE

le 14/05/2024

Application agréée E.legalite.com 3

99_AR-031-243100781-20240507-2024_02_DAT

Article 4 : A l'issue de l'enquête publique et après prise en compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la modification du PLU de Plaisance-du-Touch pourra être soumise à la délibération du Conseil communautaire ;

Article 5 : Monsieur Laurent Mercy exerçant la profession d'ingénieur divisionnaire IAE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse ;

Article 6 : Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le rapport sur les incidences environnementales, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ; ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- sur le site Internet suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-plaisance/> (un lien vers le dossier d'enquête numérique sera mis en place sur le site internet www.grandouesttoulousain.fr).

- en format papier à la mairie de Plaisance-du-Touch, au 9 rue Maubec, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h

Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

- en format papier au siège de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain, au 10 rue François Arago à Plaisance-du-Touch, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le dossier d'enquête en ligne sera également mis gratuitement à disposition du public sur un ou plusieurs poste(s) informatique(s) à l'Espace France Services de Plaisance-du-Touch, au 14 rue des Ecoles, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 18h30

Mardi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Vendredi de 9h00 à 13h00

Article 7 : Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Plaisance-du-Touch aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le registre d'enquête disponible au siège du Grand Ouest Toulousain aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Le Commissaire-enquêteur – Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain, 10 rue François Arago, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-plu-plaisance@democratie-active.fr
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-plaisance/>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-plaisance/>

Article 8 : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Plaisance-du-Touch aux jours et heures suivants :

- Le vendredi 31 mai 2024, de 9h30 à 12h30 ;
- Le mardi 11 juin, de 14h à 17h ;
- Le lundi 17 juin, de 16h à 19h ;
- Le lundi 1er juillet, de 14h à 17h.

Article 9 : Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

Article 10 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la communauté de communes le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

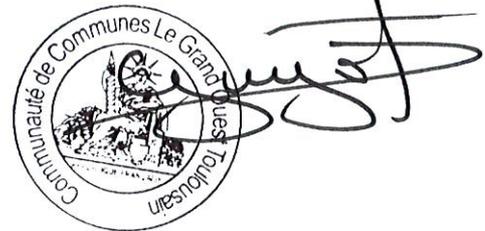
Article 11 : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur :

- sur le site Internet suivant : www.grandouesttoulousain.fr
- sur support papier, à la mairie de Plaisance-du-Touch et au siège de la communauté de communes

Article 12 : Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès du secrétariat du service Planification urbaine du Grand Ouest Toulousain à secretariat-amenagement@grandouesttoulousain.fr

Fait à PLAISANCE-DU-TOUCH le 07/05/2024

Le Président, Philippe Guyot





REÇU EN PREFECTURE
le 14/05/2024
Application agréée E-legalite.com
99_AR-031-243100781-20240507-2024_02_DAT